

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-3
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 398-4-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS »

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 19 janvier 2026, le règlement numéro 398-4-2026 intitulé « Règlement concernant la tarification de certains biens, services et activités »;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger certains tarifs d'assurer l'exactitude et la concordance avec les contrats en vigueur;

ATTENDU QU'avis de motion accompagné du projet de règlement PR2026-08-3 a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenu le 31 août 2026;

ATTENDU que ce projet de règlement est à la disposition du public depuis le _____;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et son coût ainsi que les principaux changements apportés entre le dépôt du projet de règlement et l'adoption du présent règlement sont mentionnés par le directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par _____
APPUYÉ par _____

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 398-5-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement 398-4-2026 concernant la tarification de certains biens, services et activités » et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans la section E - Loisirs et vie communautaire, à l'article 19 intitulé « Location du Centre récréatif Aussant (aréna) », les items 19.1 à 19.6 du tableau sont remplacés par les dispositions suivantes :

CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT (ARÉNA)			
LOCATION DE GLACE - ASSOCIATIONS SPORTIVES JEUNESSE, ÉCOLES ET MUNICIPALITÉS			
		Saison 2026-2027	Saison 2025-2026
19.1	Associations sportives jeunesse reconnues par la Ville	152,30 \$ / heure, taxes incluses	148,58 \$ / heure, taxes incluses
19.2	Établissements scolaires reconnus par la Ville	112,22 \$ / heure, taxes incluses	109,49 \$ / heure, plus taxes
19.3	Municipalités	185,32 \$ / heure, taxes incluses	180,80 \$ / heure, plus taxes
LOCATION DE GLACE – PRIVÉE			
		Saison 2026-2027	Saison 2025-2026
19.4	Jour - Lundi au vendredi (entre 8 h et 16 h)	218,06 \$ / heure, taxes incluses	212,74 \$ / heure, taxes incluses
19.5	Soir - Lundi au vendredi (entre 16 h et 00 h) Fin de semaine - Samedi et dimanche (entre 8 h et 00 h)	265,01 \$ / heure, taxes incluses	258,54 \$ / heure, taxes incluses
19.6	Tournoi de hockey adulte (en tout temps)	218,06 \$ / heure, taxes incluses	212,74 \$ / heure, taxes incluses
19.7	Location de glace Amis/ Famille (en tout temps)	218,06 \$ / heure, taxes incluses	212,74 \$ / heure, taxes incluses
Aucune gratuité de minutes ne sera octroyée Une heure de location inclut 50 minutes de jeu et 10 minutes de surfaçage			

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le règlement numéro 398-4-2026 intitulé « Règlement concernant la tarification de certains biens, services et activités ».

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie le règlement numéro 398-5-2026. L'application du présent règlement est rétroactive au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Joseph-de-Sorel à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026.

Vincent Deguise
Maire

Benoît Lefebvre
Directeur général et greffier

Avis de motion :
Présentation du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis de promulgation :

31 août 2026
31 août 2026
14 septembre 2026
JR/MOIS/ANNÉE